



**Lancement de la Déclaration contre le recours à la détention arbitraire
dans les relations d'État à État (visioconférence, 15 février 2021)**

Intervention de S.E. M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Cher Marc, chers collègues,

Le Luxembourg est honoré de participer au lancement de la Déclaration contre le recours à la détention arbitraire dans les relations d'État à État. Je remercie le Canada pour avoir pris cette initiative que mon pays soutient pleinement.

En vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, les droits de tout être humain doivent être respectés et protégés. Les arrestations et les détentions arbitraires sont contraires au droit international, tout comme le sont les prises d'otages et la torture.

Lorsqu'un État détient arbitrairement des ressortissants étrangers afin d'exercer une influence sur un autre État, il viole leurs droits inaliénables. Il instrumentalise la justice. Il ignore la primauté du droit et sape la confiance entre les États, sur laquelle repose l'ordre international.

Le Luxembourg est solidaire des États dont les ressortissants ont été arbitrairement arrêtés, détenus ou condamnés par d'autres États qui cherchent ainsi à exercer une pression sur eux.

Aujourd'hui, je veux envoyer aussi un message de solidarité à tous les individus qui sont victimes d'une telle détention arbitraire : où que vous soyez emprisonnés, vous n'êtes pas oubliés.

Avec l'impulsion donnée par la déclaration que nous lançons aujourd'hui, j'espère que le respect de la dignité humaine et des droits humains finira par prévaloir sur la raison d'État. J'espère que les ressortissants étrangers détenus de façon injuste et illégale retrouveront bientôt la liberté qui n'aurait jamais dû leur être enlevée.

Je vous remercie.